

ENFANT

Nom : **Prénom :**

Sexe Masculin Féminin Né(e) le à

Etablissement précédemment fréquenté :

Niveau de classe à la rentrée

Maternelle Petite Section Moyenne Section Grande Section

Primaire CP CE1 CE2 CM1 CM2

PARENTS (*Domiciliés à la même adresse*)

Responsable légal Mère Père Tuteur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Courriel : @

Situation Familiale Marié(e) Union libre Divorcé(e) ou séparé(e)
 Célibataire Pacsé(e) Veuf(ve)

PARENTS (*NON Domiciliés à la même adresse*)

L'autre Parent Mère Père Tuteur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Courriel : @

JOINDRE IMPERATIVEMENT UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE

ECOLE DEMANDEE

- Maternelle Albert Jacquard**
734, Rue de Paris
- Maternelle P & S Mathy**
897, Avenue du 15eme Génie
- Maternelle Auguste Gerdolle**
151, Rue de la Justice

- Primaire Lucien Croiset**
734, Rue de Paris
- Primaire P & S Mathy**
897, Avenue du 15eme Génie
- Primaire Justice**
Résidence Lamarche

Les Parents
(Signatures)

Date :

L'Adjointe Aux Affaires Scolaires
Yolande AGRIMONTI

Date :



INFORMATIONS



Pour le premier degré, c'est-à-dire les écoles maternelles et élémentaires, l'affectation d'un enfant se fait en fonction de son adresse de résidence, sur la base d'une carte des périmètres scolaires.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

- **Les enfants ayant atteint l'âge** d'entrer en Petite Section de Maternelle sous réserve d'avoir 3 ans le jour de la rentrée et en fonction des places disponibles.

Votre enfant doit se montrer prêt psychologiquement, physiquement et physiologiquement à fréquenter l'école. La propreté doit être impérativement acquise.

- **Les nouveaux arrivants** sur la commune (être muni du certificat de radiation de l'ancienne école).

LA PROCEDURE D'INSCRIPTION SCOLAIRE COMPORTE DEUX VOLETS DISTINCTS

1. L'inscription administrative est d'abord assurée en Mairie par l'Adjointe aux Affaires Scolaires, ce qui permet à la famille de formuler, sur la base du présent formulaire, la demande d'inscription administrative d'un enfant. La Mairie délivre une fiche d'inscription à la famille, affectant l'enfant à son école de secteur.

Les demandes de pré-inscriptions scolaires ainsi Validées seront à venir rechercher à l'accueil de la mairie.

2. L'admission définitive est ensuite assurée par la direction de l'école. Le formulaire délivré par la Mairie vous permet de prendre contact avec la Direction de l'établissement dont vous dépendez géographiquement.

APRES VOTRE PASSAGE EN MAIRIE ET AFIN DE VALIDER VOTRE INSCRIPTION, VOUS DEVEZ PRENDRE UN RENDEZ-VOUS AUPRES DES DIRECTEURS(TRICES) DES ECOLES

Quartier du Centre

- | | | |
|------------------------------------|------------------|------------------------|
| - Ecole Maternelle Albert Jacquard | - Madame MALTON | : Tel : 03.83.43.09.20 |
| - Ecole Primaire Lucien Croiset | - Madame GUALINI | : Tel : 03.83.43.26.00 |

Quartier de la Justice

- | | | |
|-------------------------------------|---------------------|------------------------|
| - Ecole Maternelle Auguste Gerdolle | - Madame PAYET | : Tel : 03.83.43.16.40 |
| - Ecole Primaire Justice | - Monsieur SILVETTI | : Tel : 03.83.43.09.08 |

Quartier Bautzen

- | | | |
|---|---------------------|------------------------|
| - Ecole primaire et Maternelle P. et S. Mathy | - Madame TEINTURIER | : Tel : 03.83.43.17.51 |
|---|---------------------|------------------------|

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR TOUTE INSCRIPTION

La demande d'inscription ne pourra être effectuée que si toutes les pièces listées ci-dessous sont en votre possession

Pour la Mairie :

- Livret de famille, carte d'identité ou extrait d'acte de naissance de l'enfant.
- Justificatif de domicile datant de moins de trois mois : quittance EDF, GDF, eau, téléphone fixe ou portable.
- Photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant en cas de divorce ou de séparation des parents.

Pour les écoles :

- Carnet de santé. Pour l'entrée à l'école, la vaccination obligatoire (sauf contre-indication médicale) est : le D.T.-POLIO contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite.
- Certificat de radiation.
- Photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant en cas de divorce ou de séparation des parents.
- Fiche de pré-inscription délivrée par la Mairie.